



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Inspection pédagogique régionale  
d'éducation musicale et  
chant choral**

Créteil, le 19 septembre 2024

**Rectorat de l'académie de Créteil  
Inspection pédagogique régionale**  
4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
01 57 02 68 48  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Florence BLANC-CANTY  
Nicolas VERNIER  
L'équipe d'inspection en  
Éducation musicale et chant choral

à

Mesdames et messieurs les professeurs  
d'éducation musicale et chant choral

**Objet : Lettre de rentrée 2024-2025**

Mesdames et messieurs les professeurs,

Nous espérons que les congés d'été vous ont permis de vous reposer et d'aborder cette année 2024-2025 avec sérénité.

Une première annonce à cette rentrée concerne l'encadrement de la discipline. Madame Alexandra DEGRAEVE ayant été appelée à d'autres missions d'encadrement dans notre académie, nous avons le plaisir de vous informer de l'arrivée de Monsieur Nicolas VERNIER en tant que chargé de mission d'inspection à plein temps, reprenant ainsi ses secteurs d'inspection et ses différents dossiers.

Nous tenions à remercier tous ceux parmi vous qui ont contribué à la réussite des élèves au DNB et au baccalauréat. Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre académie de Créteil. Comme à l'accoutumée, nous adressons des sincères félicitations aux lauréats des concours du CAPES et de l'agrégation.

Nous espérons que la reprise très dynamique des projets autour de la pratique chorale et instrumentale pourra se poursuivre avec le même engagement cette année. Notez que notre association académique Musichœur-FNCS Créteil reste un élément central pour la fédération des projets chorals inter-établissements.

Vous trouverez ci-après des liens et commentaires qui vous permettront d'accéder rapidement aux informations utiles tout au long de cette année :

- les personnes ressources,
- le lien vers les contenus des parcours de formation de l'École Académique de la Formation Continue et les modalités d'inscription au programme de formation de notre discipline,
- les nouveaux textes réglementaires (dont les œuvres au programme limitatif du baccalauréat),
- les sites académiques : « Musique », « Musichœur-FNCS Créteil » et « Histoire des Arts »,
- des informations sur Adage et le Pass Culture,
- la répartition des secteurs pour l'accompagnement et le suivi des enseignants.

Vous pouvez nous contacter pour toute question d'ordre pédagogique ou plus largement professionnelle, selon vos secteurs : [florence.blanc-canty@ac-creteil.fr](mailto:florence.blanc-canty@ac-creteil.fr) ; [nicolas.vernier@ac-creteil.fr](mailto:nicolas.vernier@ac-creteil.fr).

Nous vous souhaitons un bon début de trimestre, et restons pleinement mobilisées et disponibles pour travailler à vos côtés à la réussite de nos élèves.

Bien sincèrement,  
Florence BLANC-CANTY et Nicolas VERNIER

## Les grandes orientations pour cette année

### 🌀 Circulaire de rentrée 2024

« **Ne laisser aucun élève au bord du chemin** », c'est le titre de la circulaire de rentrée 2024 publiée au Bulletin officiel du 27 juin dernier et qui détaille les priorités pour l'année scolaire 2024-2025. L'École remplit la double promesse républicaine : **permettre à chacun d'aller au plus haut de ses aptitudes et se préparer à l'exercice de la citoyenneté**. Cette exigence est au cœur du métier et de l'engagement professionnel de chaque personnel de l'Éducation nationale.

Notre discipline, l'Éducation Musicale et Chant Choral (EMCC) est au cœur de ces préoccupations nationales puisqu'elle permet à chacun de :

- s'engager pour le **bien-être** à l'école (via le travail mené notamment en chant choral et sur les projets transdisciplinaires qui favorisent l'autonomie, la maîtrise du stress, la valorisation et l'estime de soi),
- lutter activement contre toute forme de **harcèlement** (en renforçant l'importance du collectif au sein de la classe, de l'enseignement facultatif de choral),
- soutenir les **valeurs et les principes de la république** (notamment la fraternité en favorisant l'entraide, la collaboration, la coopération, le développement de l'esprit critique),
- renforcer la **maîtrise de la langue** (à l'oral avec notamment l'exigence d'une prise de parole qui dépasse le mot pour la phrase, avec un vocabulaire riche et varié, et à l'écrit avec le travail sur les paroles de chansons et d'autres supports textuels).

### 🌀 Enseignement facultatif de chant choral et projets de concert

Depuis la rentrée 2023, Claire LACROIX est chargée de mission pour l'enseignement facultatif de chant choral.

Il est à noter que les conditions d'obtention du **DNB** pour la session 2025 seront identiques à celles de l'année dernière. La réussite du brevet des collèges ne conditionne pas le passage en seconde.

Dans le cadre de l'évaluation au DNB, nous rappelons l'importance de l'enseignement facultatif de chant choral dont l'évaluation porte sur une première note sur 10 points attribuée dans le cadre du contrôle continu (évaluation par le professeur en charge de cet enseignement) et éventuellement (si le candidat choisit de présenter cet enseignement à l'oral du brevet), sur une deuxième note sur 10 points également, évaluée par un jury qui entend le candidat sur la présentation du projet choral de l'année et sur son implication.

Cela est une réelle opportunité pour les élèves de 3<sup>e</sup> de renforcer leur réussite à l'examen, mais également un facteur de rayonnement très positif pour les familles.

Nous souhaitons également vous rappeler l'importance de la plateforme **Adage** dans notre discipline. Elle est le support sur lequel vous devez référencer votre enseignement facultatif de chant choral (EFCC), vos orchestres et les projets de concerts que vous pourrez mener.

Cette plateforme vous permet d'accéder aux informations concernant les projets et les partenaires dont les actions sont financées par la part collective du **pass Culture**. Pour vous accompagner dans vos démarches, un référent culture est nommé dans chaque collège et lycée, il est votre interlocuteur privilégié pour ce dispositif.

Tous les ans, nous constatons la très grande richesse de vos projets musicaux, et cette année, nous souhaitons mettre en place un calendrier en ligne, accessible depuis notre site académique, et qui vous permettrait de référencer vos concerts afin de leur donner de la visibilité. Ainsi, en fonction de nos disponibilités, cela nous permettra de découvrir votre travail, tout comme les collègues de l'académie qui le souhaitent. Une meilleure communication sur vos projets sera sans doute l'occasion de les faire rayonner mais surtout de créer des liens entre collègues et établissements, et pourquoi pas de faire naître des partenariats. Nous reviendrons vers vous dès que l'outil sera disponible.

- Vademecum du chant choral : <https://eduscol.education.fr/document/346/download>
- Programme d'EFCC (BOEN du 26/07/18) : <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo30/MENE1820171A.htm>
- Modalités d'attribution du DNB : <https://eduscol.education.fr/713/modalites-d-attribution-du-diplome-national-du-brevet>

### 🌀 Animation de secteur

Cette année, les animations de secteurs (réunions de bassin) se tiendront comme les deux années précédentes dans le **courant de l'automne** dans des lycées porteurs de l'enseignement optionnel ou/et de spécialité musique. Les retours que nous avons eus l'année dernière sur ces moments entre collègues ont été très positifs et nous encourageant à faire le nécessaire pour les maintenir. Au-delà des informations institutionnelles que nous devons vous partager, ces animations de secteur sont pour nous l'occasion de **vous rencontrer et d'échanger** sur vos pratiques et vos besoins. L'objectif de ces animations est également le partage de ressources et de contenus pédagogiques créés par notre équipe de professeurs formateurs.

Afin de permettre à chacun d'assister à cette animation de secteur, nous prévoyons de la décliner en parallèle sur

**7 demi-journées réparties sur les trois départements** et sur différents jours de la semaine. Dans une prochaine communication, nous vous proposerons de répondre à un sondage dans lequel vous choisirez la date et le lieu qui vous conviennent le mieux, en fonction de votre emploi du temps et de la demi-journée durant laquelle vous êtes hors face à face pédagogique. Cette souplesse organisationnelle devrait **permettre à chacun d'être présent**, tant ces moments d'échanges consolident les liens entre équipe d'inspection et enseignants, porteurs de la réussite de tous.

### 🌀 **Campagne des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)**

La **campagne des PPCR 2024-2025**, à destination des professeurs du **6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelons**, devrait débiter prochainement. Afin d'être en mesure **d'échanger au mieux sur vos pratiques et vos projets**, nous vous rappelons l'importance de nous faire parvenir tous les documents (synthèses de vos progressions annuelles, séquences, projets...). Le RDV de carrière est un moment qui s'appuie sur une **observation pendant l'heure** de cours, mais aussi sur les **actions menées toute l'année** que vous pourrez expliciter durant l'entretien qui suit l'heure d'observation en classe et dont la qualité est essentielle pour rendre compte de votre parcours d'enseignant.

Pour préparer le rendez-vous de carrière, de nombreuses ressources sont à votre disposition ; vous trouverez un ensemble de liens en fin de lettre.

Un accompagnement spécifique avec des visites conseils est également prévu pour les professeurs contractuels entrant dans le métier. Ces visites sont également ouvertes à tous les professeurs titulaires qui en formulent le souhait.

Claire LACROIX, chargée de mission en chant choral, peut, à votre demande, réaliser des visites conseils spécifiquement sur l'enseignement facultatif de chant choral. Vous trouverez ses coordonnées en fin de lettre.

### 🌀 **Groupe de Recherche et d'Expérimentation (GREID)**

Le GREID musique est un groupe de professeurs d'éducation musicale et chant choral dont la mission est d'identifier et d'expérimenter des **outils numériques accessibles à tous**, et de proposer des ressources (activités, séances, fiches professeur/élèves, tutoriels...) sur notre site académique afin de vous permettre de les intégrer à vos cours. Sur l'année 2023-2024, le groupe a travaillé sur deux thèmes principaux :

- la **création musicale avec l'intelligence artificielle**,
- l'intégration des **outils institutionnels** (issus des ENT par exemple) dans le cours d'éducation musicale.

Pour cette année 2024-2025, nous poursuivons cette dynamique, en complétant ce travail par l'actualisation des contenus de notre site académique qui accueille par exemple une nouvelle rubrique (en cours de construction) destinée aux partenaires culturels avec lesquels vous pourrez travailler au cours de l'année.

Enfin, si vous voulez orienter davantage vos pratiques sur le numérique, n'oubliez pas de vous abonner aux [lettres EduNum](#) en éducation musicale, réalisées par les experts disciplinaires de la direction du numérique pour l'éducation. Au-delà des ressources numériques, nous vous rappelons l'existence de la plateforme [Edubase](#) qui permet de rechercher des scénarios pédagogiques élaborés par des professeurs et validés par les corps d'inspection, en lien avec les **programmes** ainsi qu'avec le **numérique éducatif**.

### 🌀 **L'Histoire des Arts en éducation musicale (HDA)**

Au cœur des programmes d'éducation musicale et chant choral, l'histoire des arts s'impose comme une ouverture transversale vers une appropriation riche et complémentaire des différents champs culturels. La pratique de l'écoute musicale et l'appropriation sensible des œuvres sont autant de points d'entrée pour aborder l'histoire des arts dans les cours d'éducation musicale. La transversalité est un réel atout pour comprendre les styles, les époques ou certaines démarches de création.

Vous trouverez en ligne de nombreuses ressources que nous espérons inspirantes et qui vous permettront sans doute de nourrir vos séquences :

- le [site HDA de l'académie de Créteil](#),
- le [portail Eduscol](#) pour l'histoire des arts,
- la plateforme [Edubase](#) dédié à l'HDA.

## Personnes ressources

### Chargée de mission pour l'enseignement de chant choral :

Claire LACROIX – [Claire-Marie-Ce.Lacroix@ac-creteil.fr](mailto:Claire-Marie-Ce.Lacroix@ac-creteil.fr)

### Interlocutrice Académique au Numérique, GREID Musique (groupe de réflexion et d'expérimentation informatique), webmestre :

Virginie SOULIER – [Virginie.Soulier@ac-creteil.fr](mailto:Virginie.Soulier@ac-creteil.fr)

### Association académique pour développement du chant choral – Musichœur-FNCS Créteil

Pour contacter l'association, vous pourrez trouver les référents des différents départements [en suivant ce lien](#).

Les professeurs qui le souhaitent peuvent bénéficier du soutien logistique (assurances, forfaits SACEM, sonorisation, etc.) de l'association académique. Le répertoire arrangé spécialement pour les élèves de l'académie de Créteil est présenté sur la page suivante : <https://musichoeur.ac-creteil.fr/spip.php?article59>

### Chargée de mission musique à la DAAC (Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle) :

Cédric GOVAERE – [Cedric.Govaere@ac-creteil.fr](mailto:Cedric.Govaere@ac-creteil.fr)

### Gestionnaire DPE 2 (pour les professeurs contractuels) :

Florida PINNOCK – [ce.dpe2-220@ac-creteil.fr](mailto:ce.dpe2-220@ac-creteil.fr)

### Gestionnaire DPE 6 (pour les professeurs titulaires) :

Céline PROTIN – [ce.dpe6-602@ac-creteil.fr](mailto:ce.dpe6-602@ac-creteil.fr)

### E AFC (École académique de la formation continue) :

Conseillère en ingénierie de formation : Anne-Lise LEHUEN – [Anne-Lise.Lehuen1@ac-creteil.fr](mailto:Anne-Lise.Lehuen1@ac-creteil.fr)

Gestionnaire : Ingrid MARTINS – [Ingrid.Martins@ac-creteil.fr](mailto:Ingrid.Martins@ac-creteil.fr)

## Inscription aux parcours de l'École Académique de la Formation Continue (EAFC)

<https://www.ac-creteil.fr/offre-de-formation-2024-2025-122742>

Nous attirons votre attention sur les **parcours de formation spécifiquement liés à notre discipline** (<https://www.ac-creteil.fr/offre-de-formation-discipline-education-musicale-122904>) :

- 1 - Mettre en œuvre des projets artistiques fédérateurs
- 2 - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- 3 - Échanger, pratiquer, innover en Éducation musicale et chant choral

Sur le parcours « Histoire des arts » de l'offre « Développer les compétences orales des élèves », vous trouverez une formation à la certification complémentaire en Histoire de l'art. <https://www.ac-creteil.fr/developper-les-competences-orales-des-eleves-122563>

### Pour vous aider à vous connecter et vous inscrire à ces parcours, vous trouverez ci-dessous deux tutoriels :

- lien de la vidéo pour se connecter à l'application de formation : <https://podeduc.apps.education.fr/video/43051-tuto-comment-se-connecter-a-lapplication-de-formation/>
- lien de la vidéo pour s'inscrire à un parcours de formation : <https://podeduc.apps.education.fr/video/46845-tuto-sinscrire-a-un-parcours-de-formation/>

### L'inscription se fait en 2 étapes :

1. « inscription » au parcours qui contient le module qui vous intéresse (*il s'agit en fait d'une pré-inscription*)
2. cette première étape vous permettra d'être informé de l'ouverture du module et de vous y inscrire pour candidater (étape 2).
3. votre chef d'établissement valide votre demande d'inscription (étape 3)
4. si vous avez retenu par l'EAFC (en fonction du nombre de demandes et de places), les premiers inscrits reçoivent une convocation.

## Textes de référence et ressources (sélection)

### LYCÉE - Voie Générale

La session 2023-2024 du baccalauréat s'est déroulée en adéquation avec le calendrier national : épreuves de spécialité au mois de mai (oral) et épreuves terminales (écrit) en juin. Pour la session prochaine 2024-2025, le calendrier de l'organisation des épreuves du baccalauréat n'est pas dévoilé à ce jour.

Depuis la mise en application de la réforme du lycée, rappelons que l'enseignement optionnel musique relève uniquement du contrôle continu et que celui de spécialité est évalué par deux épreuves l'une écrite de 3h30 d'écoutes et de culture musicale et l'autre orale de

30 minutes de pratique musicale en lien avec la réalisation de projets musicaux. Enfin, l'épreuve du Grand oral s'appuie sur les deux spécialités choisies par le candidat de manière soit transversale soit disciplinaire.

**Détail des épreuves du baccalauréat général :** <https://eduscol.education.fr/727/detail-des-epreuves-du-baccalaureat-general>

### **Programme complémentaire pour l'année 2024-2025 – enseignement optionnel de musique :**

Le programme d'enseignement optionnel de musique au cycle terminal du lycée général et technologique est précisé dans le Bulletin officiel n°1 du 4 janvier 2024  
<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo1/MENE2330053N>

Ce programme complémentaire est publié chaque année au Bulletin officiel de l'éducation nationale ; il concerne les élèves des classes de première et terminale. Il est constitué d'un corpus d'œuvres de référence et de perspectives de travail relevant des deux champs de questionnement présentés par le programme du cycle terminal.

**Pour l'année scolaire 2024-2025, le corpus d'œuvres de référence est le suivant :**

- **Steve Reich**, *Clapping music*, 1972 ;
- **Nik Bärtsch**, « Modul 29\_14 », in album *Continuum*, 2016 ;
- **Olivier Messiaen**, « Louange à l'éternité de Jésus », *Quatuor pour la fin du temps*, 1940 ;
- **Max Roach**, « The Drums Also Waltzes », in album *Drums Unlimited*, 1966 ;
- **Fela Kuti**, « Zombie », in album *Zombie*, 2009.

Les recherches et compositions de certains musiciens s'attachent particulièrement à l'écriture rythmique. Il peut s'agir d'études aux proportions modestes explorant une organisation du tempo liée à un processus d'écriture particulier ou bien, à l'inverse, de pièces bien plus ambitieuses qui déploient un riche *instrumentarium* où, par exemple, seuls les timbres et le rythme, au détriment des hauteurs, structurent la forme. Entre ces deux extrêmes se situent de très nombreuses démarches où, malgré la diversité des esthétiques, des périodes, des formations instrumentales et/ou vocales, l'écriture du rythme est centrale. En d'autres termes, pour toutes ces œuvres, c'est bien le rythme de la musique, qu'il soit complexe ou à l'inverse d'une grande simplicité, qui règne avec autorité sur l'espace, la hauteur, la couleur et la forme. Mais cette hégémonie du rythme ne serait-elle pas contradictoire avec l'idée même de musique, elle-même étroitement dépendante d'une relation équilibrée entre l'écriture des différents paramètres ?

Les pièces inscrites au programme complémentaire de l'enseignement optionnel pour l'année scolaire 2024-2025 sont un point d'entrée pour découvrir et étudier ces démarches d'écriture, en interroger l'originalité, les enjeux esthétiques mais aussi sociaux (on pense bien évidemment au mouvement et à la danse sous toutes ses formes). Mais elles doivent surtout inspirer des projets musicaux de création (de récréation, d'arrangement...) où l'écriture rythmique est appelée à jouer un rôle majeur.

### **Programme limitatif pour l'année 2024-2025 – enseignement de spécialité musique :**

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo1/MENE2330061N>

- **Carl Philipp Emanuel Bach**, *Concerto pour violoncelle*, La M, Wq 172, 3e mvt : « Allegro assai ».
- **Robert Schumann**, *Carnaval* (extraits) : « Prélude » ; « Pierrot » ; « Eusebius » ; « Florestan » ; « ASCH-SCHA (Lettres Dansantes) » ; « Chopin » ; « Marche des Davidsbündler contre les Philistins ».
- « **Musique électronique** » : **Jazzrausch Bigband**, album *Dancing Wittgenstein*, 2018 : « Dancing Wittgenstein » ; « I Want To Be A Banana » ; « Subzero » ; « I Want To Be A Banana (Slatec Remix) » et **Jeff Mills, Orchestre national d'Île-de-France**, *Light From The Outside World*, concert enregistré à la Salle Pleyel le 23 septembre 2012 : « The Man who Wanted Stars » ; « The Bells » ; « Amazon » ; « Sonic Destroyer ».

En vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, le programme limitatif présenté ci-dessus vient nourrir certaines des situations d'apprentissage qui organisent l'année scolaire. Peuvent s'y adosser : la réalisation de projets musicaux de création ou d'interprétation ; la réalisation de projets de médiation issus de recherches documentaires et croisant d'autres domaines de connaissance ; des travaux d'analyse auditive concentrés sur certains extraits particulièrement représentatifs des œuvres, certains d'entre eux pouvant être accompagnés de leurs partitions ou représentations graphiques ; des recherches en ligne par l'écoute d'œuvres s'y référant ou d'interprétations différentes ; des études portant sur la sociologie et l'économie de la musique.

En outre, les champs de questionnement et le choix approprié des thématiques d'étude qui en sont issues peuvent éclairer chacune des œuvres de ce programme limitatif tout en enrichissant les situations d'apprentissage rappelées ci-dessus.

### **Programmes et ressources pour l'enseignement optionnel et pour l'enseignement de spécialité Arts-Musique**

<https://eduscol.education.fr/1740/programmes-et-ressources-en-musique-voie-gt>

#### **Présentation du « Grand oral »**

<https://eduscol.education.fr/cid149452/presentation-du-grand-oral.html>

## COLLÈGE

### **Organisation des enseignements au collège**

BO n°27 du 2 juillet 2015 « Enseignements au collège. Organisation » : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=90913](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=90913)

Arrêté du 9 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 modifié relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège (**nouvel enseignement facultatif de chant choral**) : <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo7/MENE1800789A.htm>

### **Programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège (programme consolidé publié au BO n°31 du 30/07/2020**

<https://eduscol.education.fr/pid34150/cycle-3-ecole-elementaire-college.html>

<https://eduscol.education.fr/pid34185/cycle-4-college.html>

Bulletin officiel n°30 du 6 juillet 2018

Enseignement facultatif au collège - Programme de chant choral

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=132989](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132989)

### **Ressources d'accompagnement des programmes**

Cycle 2 et cycle 3 : <https://eduscol.education.fr/147/education-musicale-cycles-2-et-3>

Cycle 4, éducation musicale : <http://eduscol.education.fr/cid99277/ressources-accompagnement-education-musicale.html>

**Vademecum « La chorale à l'école, au collège et au lycée », version actualisée 2020** : <https://eduscol.education.fr/document/346/download>

## Sites académiques

### SITE MUSIQUE

<http://musique.ac-creteil.fr/>

### SITE DE L'ASSOCIATION MUSICHOEUR-FNCS CRÉTEIL

<https://musichoeur.ac-creteil.fr>

### SITE HISTOIRE DES ARTS

<https://hda.ac-creteil.fr>

### SITE NATIONAL

<https://eduscol.education.fr/education-musicale/>

### SITE Édubase (pour expérimenter, s'inspirer, se former)

<https://edubase.eduscol.education.fr/>

### LETTRÉ EDUNUM ÉDUCATION MUSICALE (autour du numérique en EMCC)

<https://eduscol.education.fr/2581/lettre-edunum-education-musicale>

[Pour s'abonner à la lettre mensuelle, c'est ici.](#)

## Le Pass Culture

Le **Pass Culture** est un dispositif d'accès aux activités culturelles réservé aux jeunes de 11 à 18 ans. Sous forme d'application mobile et web, il se décline en deux volets avec une part :

- **Individuelle**, crédit à utiliser de manière autonome en fonction de l'âge (20 € à 15 ans, 30 € à 16 et 17 ans, 300 € à 18 ans)
- **Collective, permettant aux enseignants de financer des projets d'éducation artistique et culturelle pour leurs élèves de la sixième à la terminale.** Cette somme est attribuée annuellement (25 € par élève pour les classes de collège, 30 € par élève pour les classes de seconde et de CAP et 20 € par élève pour celles de première et de terminale).

Les modalités du Pass Culture sont à retrouver sur Adage, application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. <https://eduscol.education.fr/3004/l-application-adage>  
<https://eduscol.education.fr/3013/le-pass-culture-un-dispositif-collectif-pour-les-classes-et-individuel-pour-les-eleves>

## Répartition des secteurs

Concernant les animations pédagogiques, les visites conseil ou les rendez-vous de carrière, voici la répartition des secteurs :

	77	93	94
Florence BLANC-CANTY	Districts : 4, 5, 6, 7, 11, 12	Districts : 5, 6, 7, 8	Districts : 1, 2, 8, 9
Nicolas VERNIER	Districts : 1, 2, 3, 8, 9, 10	Districts : 1, 2, 3, 4	Districts : 3, 4, 5, 6, 7, 10

Pour identifier votre district, vous pouvez vous référer aux cartes suivantes :

- Seine Saint-Denis : <https://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article113>
- Val-de-Marne : <https://www.dsden94.ac-creteil.fr/spip.php?article957>
- Seine et Marne : <http://www.dsden77.ac-creteil.fr/spip.php?article796>

Pour préparer le rendez-vous de carrière, vous pourrez utilement prendre connaissance de la notice et du document de référence de l'entretien sur le site national : <https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

Guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants : <https://www.education.gouv.fr/media/48144/download>